

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 juin 2022

n° 092-22 C

Objet : RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - e Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 092-22 C

objet **RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022**

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que la collectivité a confié la mise en œuvre de l'action sociale auprès de son personnel au Comité national d'action sociale (CNAS).

Voulant dans le même temps conserver un lien de proximité indispensable, la collectivité a souhaité que l'Amicale du personnel puisse être l'intermédiaire facilitateur entre le CNAS et les agents.

Par ailleurs, afin de conserver une offre locale, il a été décidé de verser à l'Amicale du personnel une subvention annuelle lui permettant d'organiser des actions complémentaires.

Pour l'année 2022, la contribution de Grand Chambéry à l'Amicale du personnel se décompose de la manière suivante :

- 7 313 € de subvention annuelle pour la mise en œuvre des offres de loisirs,
- 20 100 € de subvention complémentaire relative à la prise en charge des honoraires d'un cabinet comptable en remplacement du poste de comptable mis à disposition par Grand Chambéry. Ce complément sera versé sur présentation d'une facture spécifique en fonction du nombre de jours réalisés et dans la limite de 20 100 €.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** pour l'année 2022 le versement d'une subvention de 7 313 € à l'Amicale du personnel pour la mise en œuvre des offres de loisirs pour les agents de Grand Chambéry,

Article 2 : **approuve** pour l'année 2022 le versement d'une subvention complémentaire de 20 100 € au maximum à l'Amicale du personnel, sur présentation d'une facture, pour la prise en charge des honoraires d'un cabinet comptable,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 092-22 C

Objet de l'acte : RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 14 juin 2022

Annexe(s) : Projet convention sub_amicale_2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220614-lmc1H27506H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27506H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2022

Publication : mercredi 15 juin 2022